

08.06.2020 - 15:46 Uhr

Pour remédier à la pénurie de personnel qualifié dans le domaine des soins, il faut dire OUI au contre-projet indirect à l'initiative sur les soins infirmiers

Bern (ots) -

La Suisse forme trop peu de personnel infirmier qualifié. Le contre-projet indirect à l'initiative sur les soins infirmiers adopté par le Conseil national durant la session d'hiver 2019 pose les bases nécessaires pour augmenter l'attrait de la profession infirmière et parer le risque de pénurie de personnel qualifié. Il va être débattu cette semaine au Conseil des États. H+ Les hôpitaux de Suisse demande aux élus de la Chambre haute de suivre leurs collègues du Conseil national et de dire non aux affaiblissements proposés par leur commission d'examen préalable.

La Suisse a un urgent besoin de personnel soignant qualifié. En tant qu'association de branche nationale des institutions au service des personnes ayant besoin d'assistance, H+ s'est engagé dès le début pour l'élaboration d'un contre-projet indirect à l'initiative sur les soins infirmiers. L'objectif est d'augmenter l'attrait de la profession infirmière et de lutter efficacement contre la pénurie de personnel qualifié. H+ est convaincu que des mesures de soutien à la formation initiale et continue de même qu'un élargissement des compétences du personnel infirmier sont cruciaux pour pouvoir continuer à répondre aux besoins à venir. La qualité des soins et de la prise en charge revêt, notamment pour les personnes âgées, une importance décisive en matière de vie aussi autonome que possible et digne. Au vu de l'évolution démographique actuelle, l'Observatoire suisse de la santé Obsan estime que d'ici 2030, quelque 65 000 infirmiers et infirmières supplémentaires seront nécessaires. Or, les calculs d'OdASanté montrent que le nombre de diplômes délivrés au degré tertiaire devrait être plus de deux fois supérieur à ce qu'il est actuellement pour couvrir le besoin annuel de relève.

Le Conseil des États doit refuser les propositions d'affaiblissement nuisibles au projet

Le contre-projet indirect à l'initiative sur les soins infirmiers adopté par le Conseil national durant la session d'hiver constitue fondamentalement une réponse ciblée à la pénurie de personnel qualifié. H+ demande donc au Conseil des États de suivre le Conseil national et d'approuver un projet substantiel doté de mesures efficaces. Celui-ci contient notamment des aspects centraux comme

- un crédit d'engagement de 469 millions de francs pour la promotion de la formation dans le domaine des soins;
- l'élargissement depuis longtemps nécessaire des compétences du personnel infirmier sans le soumettre à une convention avec les assurances-maladie;
- l'inscription des coûts de la formation initiale et continue dans la loi sur l'assurance-maladie en tant qu'élément des coûts des soins.

En mai 2020, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États (CSSS-E) est revenue sur sa précédente décision et s'est de nouveau déclarée en faveur d'une augmentation de 100 millions de francs des subsides fédéraux pour la formation. H+ se réjouit vivement de cette décision. Mais elle ne peut comprendre que la CSSS-E ait simultanément affaibli plusieurs points centraux du projet, en renonçant notamment à l'obligation des cantons de promouvoir l'accès à la formation de degré tertiaire ou en soumettant l'élargissement des compétences du personnel infirmier à un accord avec les assureurs. L'argument selon lequel les mesures prévues entraîneraient des coûts trop élevés n'est guère convaincant. En effet, les soins ne font pas partie des facteurs de coûts du système de santé.

La proposition du Conseil national est judicieuse

Les mesures prévues par le Conseil national dans le contre-projet indirect sont dans l'ensemble judicieuses et contribuent à ce que les personnes qui abordent la dernière phase de leur existence et polymorbides reçoivent à l'avenir aussi les soins et un accompagnement indispensable pour vivre dignement. Cependant, H+ regrette la courte durée des mesures prévues par le projet de loi. Afin que l'offensive de formation puisse produire tous ses effets, une période de mise en oeuvre de 12 au lieu de 8 ans est clairement préférable.

Contact:

Anne-Geneviève Bütikofer, Directrice
Tél.: 031 335 11 00
E-Mail: anne.buetikofer@hplus.ch